

## A. Le projet éducatif

Animée du souci de **favoriser une meilleure égalité des chances**, c'est dans le respect de la personnalité de chacun, de la pluralité des convictions et de la diversité des comportements, que l'association ARPEJ-Reims se propose de préparer les jeunes aux échéances de leur scolarité, de les **conduire à la réussite scolaire , tremplin pour une vie d'adulte épanouie et généreuse**.

ARPEJ-Reims veut être aussi un **lieu de rencontres et d'entraide entre les parents**, de nationalités, de cultures et de confessions diverses. L'association s'engage à mettre tout en œuvre pour un dialogue entre tous dans le respect de chacun.

ARPEJ-Reims veut permettre à chacun de développer ses capacités intellectuelles et humaines. Les séances d'accompagnement scolaire et toutes les activités culturelles proposées seront animées dans **le souci permanent de donner ou redonner confiance en soi** en donnant accès à des connaissances et des savoir-faire.

Toutes les activités de l'association se font **en référence à la pédagogie ignatienne**.

## B. Les moyens

Afin que ce projet prenne vie, il s'inscrit dans des modalités appropriées qui régissent les rapports entre les personnes et leurs engagements.

### 1. Le contrat

ARPEJ-Reims a opté pour une **coresponsabilité tripartite** : de l'association, des parents et du jeune, affirmée dans un contrat.

**Le jeune est acteur de sa formation** : lors d'un premier entretien, il cible avec l'aide d'un adulte ses difficultés ou les points sur lesquels il veut se perfectionner et accepte devant ses parents, de travailler pendant 20 heures avec un ou plusieurs intervenants de l'association. Il s'engage à la ponctualité, à faire des efforts pour un travail sérieux et à suivre les règles de vie de l'association. A l'issue de cette première séquence, le contrat peut être renouvelé dans les mêmes conditions.

**Les parents manifestent leur agrément à ce contrat** en assistant à l'entretien, en étant partie au contrat et en réglant une participation ajustée aux possibilités de la famille.

**L'association s'engage** à faire intervenir auprès du jeune des personnes aptes à l'aider dans son apprentissage et qui souscrivent à tous les points de la présente charte

## **2. Résolutions**

- Faire faire au jeune l'expérience inoubliable d'être accueilli avec bienveillance et d'être respecté et encouragé dans tous ses efforts.
- Donner à chacun l'occasion de découvrir ses dons et de les développer en se dépassant.
- Ouvrir le jeune à des perspectives de progression, à des ambitions justifiées, à un avenir responsable.
- Respecter la personnalité du jeune dans toutes ses dimensions.
- Éveiller dans les cœurs de grands désirs pour l'homme, pour toute l'humanité.
- S'interdire tout sectarisme politique, religieux ou social.

## **3. Pédagogie**

- Être exigeant sur le comportement et veiller à un environnement propice à un travail harmonieux. S'attacher à faire découvrir les richesses du silence.
- Entraîner au travail personnel mais aussi au travail de groupe. Donner le goût de s'entraider.
- Aider à acquérir les bonnes stratégies pour apprendre, raisonner et mémoriser en s'appuyant sur l'expérience du jeune ou celle de ses camarades présents autour de lui.
- Accepter les diverses étapes nécessaires à l'apprentissage en allant du simple au plus complexe.
- Mobiliser son imagination pour trouver de nouveaux chemins d'explication devant un blocage.
- Vérifier la compréhension par un questionnement détaillé et rechercher éventuellement l'obstacle à l'entendement
- Encourager à la persévérance, qui permettra de rebondir sur un échec. Et avoir la ténacité de mener chacun le plus loin possible dans la réussite scolaire dont le premier bienfait est l'estime de soi.
- Relire avec le jeune le bout de chemin parcouru lors d'une séance, ou lors des 20 séances pour le référent. Ce dialogue est le moment privilégié qui donne du sens à l'apprentissage ; on évalue les acquis et on anticipe les étapes ultérieures pour donner des pistes de progression.

## **4. Les « bonnes attitudes » de l'intervenant**

- Il s'applique à lui-même les règles de vie de l'association.
- Il respecte son engagement et prévient le plus tôt possible s'il ne peut pas l'assumer.
- Il a le souci de se former personnellement et n'hésite pas à remettre en cause ses pratiques au vu de sa propre expérience, de l'échange avec les autres intervenants et avec les jeunes.
- Il se rend disponible pour les réunions de l'association, en particulier les réunions pédagogiques entre intervenants qui permettent un vrai travail d'équipe.

- Il reste discret sur chaque enfant pris en charge et ne divulgue auprès des responsables de l'association que les informations qui peuvent s'avérer importantes pour aider le jeune.

## 5. le référent

- Un référent est attribué à chaque jeune.
- Il fait régulièrement le point avec le jeune et les intervenants.
- Il veille au bon déroulement des interventions et au bon choix des intervenants en fonction du jeune.
- Il coordonne les interventions.

## 6. Les familles

**L'association et en particulier le référent est à l'écoute des familles.** Le dialogue peut se nouer au premier entretien et se prolonge à chaque renouvellement de contrat.

**ARPEJ-Reims ne se substitue pas aux parents** qui sont au cœur du dispositif éducatif mais elle les accompagne s'ils le souhaitent. Elle les informe des difficultés, des efforts et des progrès du jeune. Elle envisage avec eux des solutions pour aider le jeune.

L'association met tout en œuvre pour **faciliter le dialogue des familles avec les enseignants** des établissements concernés. Cela peut aller de la lecture du bulletin, à la prise de rendez-vous avec un enseignant ou l'accompagnement des parents à une réunion ou à une rencontre d'enseignant.

### En conclusion

Les personnes qui acceptent de travailler à ARPEJ -Reims s'engagent à fonder leur action sur un dialogue constant entre l'expérience et la réflexion. Cela suppose un **retour sur ses propres pratiques ainsi que la relecture avec ses coéquipiers**, notamment lors des réunions pédagogiques.

**Chacun est pleinement autonome dans sa responsabilité**, et tous acceptent que leur secteur de responsabilité soit l'objet du débat le plus libre où chacun peut donner son avis personnel. Si des divergences surgissent, elles doivent être traitées avec la plus grande délicatesse et en vérité, de façon à remplir au mieux les objectifs de l'association. Le dialogue favorise la découverte de solutions nouvelles et la recherche d'un dépassement.

**ARPEJ-Reims se veut un lieu de vie en communauté où chacun est coresponsable de l'association.**

**ARPEJ-Reims s'inscrit également dans une communauté plus large qu'est le réseau Loyola Formation**, dans lequel l'association s'investit pour partager largement et tirer profit du travail des uns et des autres en mutualisant les expériences et éventuellement les moyens pour le plus grand bénéfice de tous.